

REGLEMENT DE LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2018

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

FINALE 2018 COUPE DE FRANCE DES RALLYES



CHALON-SUR-SAÔNE
18 au 20 OCTOBRE

www.finaledesrallyeschalon2018.fr

Conception graphique : Charlotte Paroisse

FFSA
COUPE DE FRANCE
RALLYE



Chalon
Saône

Grand
Canton

VELPE AMBA
COMITÉ DE SAÛNE

Crédit **Mutuel**



CHALON
FINALE DES RALLYES 2018

C PRO

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

IGOL
Compagnie

Commissariat du Canton
Sud Côte
Chalonnaise

CANAL+



SOMMAIRE

Introduction

Adresses

Programme et horaires du Rallye

Article 1P . ORGANISATION

- 1. 1P. Officiels
- 1. 2P. Eligibilité
- 1. 3P. Vérifications

Article 2P. ASSURANCES

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3 . 1. P. Demande d'engagement – Inscriptions
 - 3.1.5.P
 - 3.1.10.P
 - 3.1.11.P
- 3 . 2 . P. Equipages
- 3 . 3 . P. Ordre de départ

Article 4P . VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4. 1P Voitures autorisées
- 4. 2P Pneumatiques
- 4. 3P Assistance
 - 4. 3. 1P. Parc d'assistance
 - 4. 3. 2P
 - 4. 3. 2. 1P
 - 4. 3.2. 2P. Parc remorques
 - 4. 3. 3. Les ravitaillements

Article 5P. PUBLICITE

- 5. 1P. Identification des voitures

Article 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

- 6. 1P. Description
 - 6. 1. 1P. Prologue
- 6. 2P. RECONNAISSANCES
 - 6. 2. 1P.
 - 6. 2. 2P. Véhicules
 - 6. 2. 5P. Durée
 - 6. 2. 6P.
- 6. 4P. CIRCULATION

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

- 7. 2. 11P
- 7. 5P. EPREUVES SPECIALES

ARTICLE 8P. RECLAMATION ET APPEL

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

- 9. 1P. CLASSEMENT PILOTE
- 9. 2P. CLASSEMENT COPILOTE
- 9. 3P. CLASSEMENT PILOTE JUNIOR
- 9. 4P. CLASSEMENT DES LIGUES DU SPORT AUTOMOBILE

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

ARTICLE 10. REMISE DES PRIX

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier sportif complète le Règlement Standard des Rallyes 2018 et le Règlement de la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2018. Les Rallyes Français sont organisés conformément au Code Sportif International et de ses annexes, aux Règlements de la Fédération Française du Sport Automobile.

La Finale de la Coupe de France des Rallyes est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2018.

ADRESSES.

- **Secrétariat/Organisation du Rallye**
 - Engagements : Dans chaque Ligue du Sport Auto
 - Organisation/Secrétariat : 3 avenue Pierre Nugue - 71100 Chalon sur Saône

Tel : 06.80.00.51.71 - 06.11.56.67.34 - 06.80.88.48.19 mail : contact@finaledesrallyeschalon2018.fr
- **Vérifications administratives complémentaires et techniques** : rue d'Amsterdam - 71100 Chalon sur Saône le 18 octobre 2018 de 16h00 à 23h30.
- **P.C. Course, Collège des Commissaires Sportifs et Affichage Officiel** : « Le Colisée » 1 rue d'Amsterdam - 71100 Chalon sur Saône
- **Salle de Presse** : « Parc des Expositions » 1 rue d'Amsterdam - 71100 Chalon sur Saône à partir du jeudi 18 octobre à 15h00 au samedi 20 octobre minuit.
- **Podium de départ et d'arrivée** : « Quai Gambetta » - 71100 Chalon sur Saône.
- **Parc de départ, Parc Fermé, Parc de Regroupement** : « Parking Centre Nautique Grand Chalon » – 1 rue d'Amsterdam - 71100 Chalon sur Saône seront gardés de l'ouverture des vérifications jusqu'à la clôture du meeting (ouverture du parc arrivée)
- **Parc d'assistance** : « Aproport Nord » rue Denis Papin 71100 Chalon sur Saône du jeudi 18 octobre 2018 8h00 au dimanche 21 octobre 2018 10h00 au plus tard.
Les emplacements **seront attribués** par l'organisateur.
- **Parc remorques** : « Stade Léo Lagrange » Route de Demigny 71100 Chalon sur Saône.
- **Village des Ligues Régionales et Village Exposants** : « Parc des Expositions » – 1 rue d'Amsterdam – 71100 Chalon sur Saône du Jeudi 18 octobre 2018 10h00 jusqu'au dimanche 21 octobre 2018 01h00
- **Permanence des Chargés des relations avec les concurrents** : « Le Colisée » 1 rue d'Amsterdam - 71100 Chalon sur Saône le 18 octobre 2018 à partir de 15h00.

Programme – Horaires du rallye.

Parution du règlement	Jeudi 16 août 2018	
Clôture des engagements	Samedi 29/09/18	
Publication de la liste des engagés	Lundi 08/10/18	
Remise des carnets d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires Reconnaisances	Samedi 13/10/18 08h00 - 18h00 08h00 - 18h00 08h30 - 18h30	Salle de Presse du Colisée Rue Léon Blum 71100 Chalon sur Saône
Remise des carnets d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires Reconnaisances	Dimanche 14/10/18 08h00 - 18h00 08h00 - 18h00 08h30 - 18h30	Salle de Presse du Colisée Rue Léon Blum 71100 Chalon sur Saône
Remise des Carnets d'itinéraires Vérifications administratives obligatoires Reconnaisances	Mercredi 17/10/18 08h00 - 18h00 08h00 - 18h00 08h30 - 18h30	Salle de Presse du Colisée Rue Léon Blum 71100 Chalon sur Saône
Remise des carnets d'itinéraires Vérifications administratives obligatoires Reconnaisances Ouverture du Village des Ligues Accueil des officiels / Accréditations Ouverture salle de presse Conférence de Presse Vérifications administratives complémentaires 1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs Vérifications Techniques Mise en parc fermé Inauguration Village des Ligues Réception Officielle des Ligues	Jeudi 18/10/18 08h00 - 12h00 08h00 - 12h00 08h30 - 18h30 10h00 14h00 14h00 16h00 16h00 - 20h00 18h00 16h00 - 23h30 16h00 - 24h00 17h00 - 19h30 20h00	Salle de Presse du Colisée Rue Léon Blum 71100 Chalon sur Saône Parc des Expositions Salons du Colisée Parc des Expositions Parc des Expositions Salle de Presse du Colisée PC Le Colisée Boulodrome Parking du Centre Nautique Parc des Expositions Espace des Arts
Affichage des concurrents admis au départ et ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape Briefing des officiels et véhicules d'encadrements Réception Officielle Départ de la 1 ^{ère} étape (1 ^{ère} section) Podium départ Départ de la 2 ^{ème} section Arrivée de la 1 ^{ère} étape (1 ^{ère} voiture)	Vendredi 19/10/18 00h30 07h30 09h00 10h00 10h30 15h40 19h24	Parc des Expositions PC Le Colisée Hôtel de Ville Parking Centre Nautique Quai Gambetta Parking Centre Nautique Parking Centre Nautique
Publication des résultats partiels et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape Départ de la 2 ^{ème} étape Arrivée du Rallye (1 ^{ère} voiture) Parc Fermé	Samedi 20/10/18 00h30 09h30 18h01	Parc des Expositions Parking Centre Nautique Podium Quai Gambetta Parking Centre Nautique

ARTICLE 1P. ORGANISATION.

La Fédération Française du Sport Automobile, et la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté, en collaboration avec l'ASA 71 (Organisateur Administratif) et le Comité d'Organisation « Chalon 2018 », organisent la **FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES** qui aura lieu les 18, 19 et 20 Octobre 2018 à Chalon sur Saône.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté n° 67 en date du **27/06/18** et a reçu de la FFSA le permis d'organisation n° **512** en date du **03/07/18**

Organisateur Technique :

« Chalon2018 » 3 avenue Pierre Nague 71100 Chalon sur Saône

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

Comité d'Organisation : Automobile

- Président : Bernard DEMEUZOIS,
- Vice-président : Jacky BERTRAND.
- Secrétaire Général : Philippe PROTHEAU
- Trésorière : Sylvie PROTHEAU
- Membres : Les bénévoles de l'Association du Rallye de la Côte Chalonnaise et de l'ASA 71

Comité d'honneur :

- Mme. Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.
- Mr André ACCARY, Président du Conseil Départemental de Saône et Loire.
- Mr. Gilles PLATRET, Maire de Chalon sur Saône
- Mr. Sébastien MARTIN, Président du Grand Chalon.
- Mr. Philippe FINAS, adjoint chargé des Sports Chalon sur Saône
- Mr. Pierre CARLOT, délégué aux Sports Chalon sur Saône
- Mme. Dominique MELIN, vice-présidente Grand Chalon chargée des Sports
- M. Daniel DUPLESSIS, Président de la CCSCC
- M. Nicolas DESCHAUX, Président de la Fédération Française du Sport Automobile.
- M. Bernard DEMEUZOIS, Président de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté, Vice-président de la FFSA, Président de la Commission Plénière des Rallyes
- M. Hervé BESSON, Président de la commission de la Coupe de France des Rallyes.
- Mr. Jean Paul BROSSARD, Président de l'Asa 71
- Mmes et Mrs les Conseillers Régionaux.
- Mmes et Mrs les Conseillers Départementaux.
- Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux de la ville de Chalon sur Saône.
- Mmes et Mrs les délégués du Grand Chalon.
- Mmes et Mrs les Maires des communes traversées.
- Mr le Directeur du Service des routes et des infrastructures du Département.
- Mmes et Mrs les Présidents d'ASA de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté.

ARTICLE 1.1P. OFFICIELS

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	GIRAUD Gilbert	N° de Licence 07/01-4864
Membres	ROGER Jean Marc	01/14-3257
	GODFRIN Sébastien	04/10-192224
Stagiaire	SOULET Philippe	04/14-42239
Secrétaire	DELARUE Agnès	

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	PLISSON Gérard	04/10-12983
Directeur de course adjoint	DAUBIGNE Jannick	15/04-6560
Directeur de course adjoint	BATTE Pascal	08/05-28230

Adjoints à la direction de course (ES)

THOMAS Maryse	03/26-3123
CHANTAGREL Nathalie	08/01-9549
LAROULANDIE Michel	10/18-8495

Directeurs de Course délégués

BERTRAND Jacques	04/03-14532
DEMEUZOIS Bernard	04/10-1985

Délégués à la direction de course

Secrétaire général du rallye	PROTHEAU Philippe	04/03-17990
Vérifications administratives	BROSSARD Jean Paul	04/03-4763
Vérifications techniques-publicité	FREVILLE Françoise	04/14-111134
Délégué aux parcs	PIGENET Jean Michel	04/17-37172
	LEPLAT Laurent	04/20-148301
Délégué autorité	GACON Éric	04/03-9100
Délégué véhicule tricolore	BROSSARD Jean Paul	04/03-4763
Délégué Info-sécurité	BATHELOT Michel	05/01-27154
Délégué véhicule 00	BOUTEILLER Patrick	08/04-128253
Délégué véhicule 000	GARDIA Jérôme	15/04-45029
Délégué véhicule damier	FREVILLE Françoise	04/14-111134
Délégué affichage	THOMAS Thierry	05/08-29392
Délégué chronométrage	LAPALUS Patrick	04/14-28879
Délégués aux épreuves spéciales	HABOUZIT Marc	16/10-7145
	GUELAUD Pierre	04/13-15125
	COULET Christian	07/12-3650
Délégués postes intermédiaires	TEMMERMAN Éric	04/10-26388
	LAFOND Pascal	04/04-227446
	VIOLET Benoit	04/04-207574

CHARGES DES RELATION AVEC LES CONCURRENTS

PROST Philippe	04/12-40489
TRAMONT Emilie	05/44-179234
CHARLEUX Josiane	04/03-9434
REVERCHON Martine	04/09-14505

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Commissaire technique délégué FFSA	QUERRY Laurent	04/12-212893
Commissaires techniques	LOBROT Martial	04/03-114567
	GUYOT Michel	04/08-4432
	PAILLARD Jean Louis	04/02-41803
	ALLOIN Christian	16/10-13706
	LEGRAND Jean Paul	04/14-3935
	REVERCHON Jean Louis	04/09-14505
	COTE Yves.	04/03-169410
	VOISIN Robert	04/03-7618
	VERRON Sébastien	15/01-46757
	CHAPELIER Jean-Noël	04/04-147763

RESPONSABLES COMMISSAIRES

JORDAN Aurélien	04/03 – 41668
GAUTHIER Guy	04/03 - 238892

JUGES DE FAIT

Equipe 1	DOLIQUE Philippe	01/14-122520
	DOLIQUE Roseline	01/14-150545
Equipe 2	SEGUIN Daniel	04/13-2477
	TRINQUESSE Camille	04/13-3175
Médecin chef	CALVET Denis	04/03-208916
Chargé des relations avec la presse	FOSSAT Olivier	08/99-192567
Rédacteur info-presse	RULLIERE Clément	0999-245679
Speakers	SOING Philippe	15/02-6307
	GRILLOT Stéphane	04/09-188726
	PONCE Alain	04/80-42561

Prestataires

Informatique Classements	Patrick SOFT
Géolocalisation	Ste VDS Racing
Liaisons Radio V.H.F.	Delta Com

ARTICLE 1.2P. ELIGIBILITE

La Finale de la Coupe de France des Rallyes est réservée aux pilotes qualifiés selon le Règlement de la FFSA.

Le vainqueur de la Finale sera le vainqueur de la Coupe de France des Rallyes 2018. La date de fin de qualifications est fixée au 9 septembre 2018.

ARTICLE 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Elles seront effectuées obligatoirement à la prise du Road-book à la salle de presse du Colisée rue Léon Blum - 71100 Chalon sur Saône. Les concurrents devront présenter les permis de conduire originaux du pilote et du copilote, les licences originales du pilote et du copilote en cours de validité, accompagnées d'une copie des documents ainsi que la copie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture engagée. Un kit de géolocalisation sera remis à cette occasion.

Une fois les vérifications effectuées et conformes, ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant le passage aux vérifications techniques.

Vérifications administratives complémentaires : Elles auront lieu à la salle de presse du Colisée rue Léon Blum 71100 Chalon sur Saône le jeudi 18 Octobre 2017 de 16h00 à 20h00

Vérifications techniques : « Le Boulodrome » 1 rue d'Amsterdam - 71100 Chalon sur Saône le jeudi 18 Octobre 2018 de 16h00 à 23h30

Chaque concurrent devra se présenter à l'heure prévue par leur convocation aux vérifications techniques (pointage en avance non autorisé, pointage en retard pénalisé selon les prescriptions générales FFSA article FFSA article : V.A.)

Les horaires de convocations seront disponibles sur le site internet de la Finale : www.finaledesrallyeschalon2018.fr

Vérifications techniques finales : Les vérifications ne nécessitant pas de démontage auront lieu au Boulodrome 1 rue d'Amsterdam 71100 Chalon sur Saône.

En cas de nécessité de démontage, elles auront lieu au garage Renault-Lanni 71880 Châtenoy le Royal
Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60,00€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une police d'assurance couvrant la responsabilité civile d'organisateur conformément au Code du Sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Les pilotes qualifiés devront envoyer le bulletin d'engagement à leur Ligue Régionale de rattachement **avant le SAMEDI 29 Septembre 2018 à minuit.**

Ne pourront être pris en considération que les demandes d'engagement :

Parvenue dans les délais. (**Clôture des engagements 29 septembre 2018 (cachet de la poste faisant foi)**)

Correctement remplies. EN LETTRE MAJUSCULES.

Accompagnées de tous les documents demandés aux articles ci-dessous.

Obligatoirement accompagnées du montant des droits d'engagement.

(Aucun engagement ne sera pris en compte sans les droits d'engagement)

La liste des engagés sera mise à jour sur le site de la Finale. www.finaledesrallyeschalon2018.fr

3.1.10P.

Le nombre d'engagés ne pourra dépasser le total des pilotes qualifiés.

3.1.11P.

Les droits d'engagements sont fixés à **400€**. Les chèques seront obligatoirement établis à l'ordre de la Finale des Rallyes Chalon 2018. Une participation de **50,00 € sera à rajouter** aux droits d'engagements pour le système de géolocalisation

Les demandes d'engagement devront être accompagnées :

Des renseignements sur le véhicule utilisé lors des reconnaissances.

Des photos (format identité) récentes, claires et nettes (pas de copie) du pilote et du copilote (avec le nom au dos).

Du palmarès selon l'annexe à remplir.

Des documents dûment remplis de l'organisation.

3.2P. EQUIPAGES

Seul le pilote qualifié pour la Finale sera autorisé à piloter sur les épreuves spéciales. S'il s'avère que ce n'est pas le cas, il sera exclu de la Finale par le Collège des Commissaires Sportifs. Il en sera de même si les bracelets d'identifications ne sont pas portés correctement ou s'il est constaté une fraude ou tentative de fraude. Il sera obligatoire de porter ces bracelets à partir du **CH** d'entrée au parc de départ (H-10) jusqu'à la fin du rallye, au podium d'arrivée.

Bracelets d'identification : Chaque pilote qualifié recevra avant le départ, un bracelet de couleurs identifié « **PILOTE** » (bleu - poignet gauche) et le copilote, d'un bracelet d'une autre couleur identifié « **COPILOTE** » (jaune - poignet droit). Ces mentions seront suivies de « **F** » (rose) quand le pilote est féminin. Ces bracelets seront contrôlés (y compris leur fixation) aux départs des ES et aux points stop.

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 1^{ère} étape (1^{ère} section épreuve de positionnement : (P1) sera établi par la FFSA selon l'ordre prévu par le Règlement Standard des Rallyes, et dans chaque groupe et classe, selon le nombre des points obtenu pour la qualification.

Pour la 2^{ème} section, l'ordre des départs sera établi selon le classement de la P1 (hors pénalités éventuelles, celles-ci étant ajoutées à la fin de la 1^{ère} étape : Article 6.1.1P)

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après la dernière ES disputée de la 1^{ère} étape, hors pénalités.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA et de la Coupe de France des Rallyes 2018.

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au Règlement FFSA.

Information : le changement de pneumatiques sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.

Des contrôles pourront être mis en place

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1P. Parc d'assistance

Il sera situé à « Aproport Nord » rue Denis Papin 71100 Chalon sur Saône Le parc sera ouvert à partir du jeudi 18 Octobre à 08h00 et il devra être libéré au plus tard à 10h00 le Dimanche 21 Octobre.

Conforme au Règlement Standard FFSA.

Lors de leur arrivée, le responsable de l'équipe d'assistance des concurrents devra se présenter au responsable du parc avant l'installation. Les emplacements seront attribués par l'organisateur.

L'espace maximum sera de 60m² par voiture et de 100m² pour 2 voitures. (Tous les concurrents souhaitant une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Les m² supplémentaires seront attribués en fonction des disponibilités et facturés 9.60€ le m² à régler au plus tard au moment des vérifications administratives)

Un seul véhicule d'assistance par équipage sera admis. Il sera identifié par un sticker qui devra être COLLE sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule.

Seul le catering aux membres de l'assistance est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ne pourra être organisée.

(RAPPEL : les concurrents sont responsables des agissements de leurs accompagnants et assistance et ils peuvent être sanctionnés en cas d'infraction aux règles).

La vitesse dans le parc est limitée à 30km/h.

4.3.2.1P

Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de votre voiture de course un extincteur pour foyer **A, B et C** d'une capacité minimum de 5 Kg et ayant été contrôlé depuis moins de 2 ans. **Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets quand vous quittez le parc d'assistance.**

4.3.2.2P. Parc remorques

Le parc à remorques est prévu à « Stade Léo Lagrange » route de Demigny 71100 Chalon sur Saône

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

Aucune remorque ne sera admise dans le parc d'assistance en raison de l'espace disponible, ni dans le parc d'attente pour les vérifications.

A leur arrivée, les voitures devront être déchargées elles se rendront par l'itinéraire indiqué aux vérifications (l'assurance du rallye prend effet dès que la voiture est déchargée). Cependant les voitures devront porter obligatoirement les marques d'identification prévues à l'article 5.1P ainsi que les numéros et différentes publicités. La circulation se fera à vitesse réduite.

4.3.3 Les Ravitaillements.

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard des Rallyes.

La publicité obligatoire et facultative (**non rachetable**) fera l'objet d'un additif qui sera publié avant le début des reconnaissances sur le site officiel de la Finale.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité est interdite, sauf autorisation écrite de l'organisateur.

Toute action publicitaire, commerciale ou de promotion s'appuyant sur l'image du rallye est interdite.

L'exploitation commerciale ou non des **photos et vidéos**, sans autorisation verra les contrevenants poursuivis devant la justice.

5.1P. Identification des Voitures

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour le plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm * 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. (non rachetable)

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

La Finale de la Coupe de France des Rallyes représente un parcours de 430.43 km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 ES et un prologue (P1) :

1^{ère} étape : 150,96 Kms dont 38,94 Kms en 2 ES + P1 soit :

ES P1 : 9,92 Kms (Bouzeron/Rully/Mercurey)

ES 1 : 9.92 Kms (Bouzeron/Rully/Mercurey)

ES 2 : 19,100 Kms (Jambles/Saint Hélène)

2^{ème} étape : 279,47 kms dont 99,06Kms en 6 ES soit :

ES 3 - 6 : 20,200 Kms X 2 = 40,400 Kms (Saint Martin/Saint Hélène)

ES 4 - 7 : 15,100 Kms X 2 = 30,200 Kms (Saint Micaud/Mary)

ES 5 - 8 : 14,230 Kms X 2 = 28,460 Kms (Burnand/ Maizeray)

L'annexe l'itinéraire horaire figure dans « annexe et contrôles »

6.1.1P. Prologue

Une première section, dite "prologue", d'une seule ES sera organisée pour déterminer l'ordre des départs des concurrents. Cette ES, numérotée P1 ne compte que pour repositionner les concurrents au départ de la section suivante. Les temps réalisés dans cette ES ne sont pas pris en compte pour l'établissement du classement final. Toutefois les éventuelles pénalités routières infligées au cours du prologue seront prises en considération pour le classement. Tout pilote qui ne termine pas la première section et/ou l'ES dite "prologue" sera classé dernier de sa classe sur la liste de départ de la section suivante. Une pénalité forfaitaire de 5' sera appliquée. Si plusieurs pilotes sont dans ce cas, leurs positions de départ seront choisies après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs. Le(s) pilote(s) sera(ont) considéré(s) comme ayant terminé ledit "prologue". A ce titre il(s) sera(ont) soumis aux mêmes règlements, dispositions, horaires, restrictions en matière d'assistance qui s'appliquent au rallye. Par ailleurs il(s) devra(ont) avoir soumis avec succès sa (leur) voiture au contrôle des commissaires techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour la 2ème section.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes.

6.2.1P.

3 passages maximums sont autorisés. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance sont interdits. L'accès à une ES doit obligatoirement se faire par le départ, la sortie par l'arrivée.

6.2.2P. Véhicules :

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

6.2.5P. Durée

Il y aura 2 sessions du parcours, l'une les Samedi 13 et Dimanche 14 octobre 2018 et l'autre les Mercredi 17 et Jeudi 18 octobre 2018. Les concurrents auront le choix de l'une ou de l'autre session. (Panachage autorisé)

HORAIRES : de 8h30 à 18h30 les 13, 14, 17 et 18 octobre pour toutes les épreuves spéciales.

Une fiche de contrôle des reconnaissances sera remise à chaque équipage. Elle devra être présentée à chaque demande des organisateurs lors des reconnaissances et elle devra être rendue lors des VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES. Cette fiche devra être remplie par l'équipage au départ et à l'arrivée de chaque ES en notant l'heure au stylo à bille. L'absence d'indication ou des indications raturées ou falsifiées lors d'un contrôle seront considérées comme une infraction aux reconnaissances et sanctionnées comme tel. (Voir article 6.2.7 du Règlement Standard des Rallyes).

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Les contrôleurs seront identifiés par des chasubles. Le refus de s'arrêter à un de ces contrôles sera considéré comme une fraude et sanctionné comme tel.

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures seront équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un **Système de géolocalisation** reconnu par la FFSA. (50,00 € frais de participation).

6.2.6P .

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse, les jours de reconnaissances et les jours de la course, des cordes seront protégées (piquets, séparateurs, ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

6.4P. CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

7.2.11P.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Chasubles orange marquées « commissaire »

Les autres officiels auront des chasubles avec indication de la fonction

ARTICLE 7.5P EPREUVES SPECIALES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

Toute séance d'essai est strictement interdite dans le département de Saône et Loire, à compter du 1^{er} septembre et ce jusqu'au départ du rallye

ARTICLE 8P. RECLAMATION ET APPEL

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

9.1P. CLASSEMENT PILOTE

Les points marqués lors des rallyes qualificatifs servent uniquement pour la qualification à la Finale. Le classement de la Coupe de France des Rallyes sera établi en fonction du classement général de la Finale.

9.2. CLASSEMENT COPILOTE

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

9.3P. CLASSEMENT PILOTE JUNIOR

Conforme au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA.
Il sera extrait du classement général de la Finale

9.4P. CLASSEMENT DES LIGUES DU SPORT AUTOMOBILE

Le classement final des Ligues sera établi en fonction du classement général de la Finale.
Une attribution de points, limitée aux 5 premiers équipages de chaque Ligue, sera faite comme ci-après :

Attribution des points suivant le classement par classe :

1 ^{er}	15 points
2 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	9 points
4 ^{ème}	7 points
5 ^{ème}	5 points

Si le nombre de partants dans une classe est inférieur à 3, l'attribution des points est la suivante :

1 ^{er}	5 points
2 ^{ème}	3 points

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Une dotation de 15 000€ sera attribuée par la FFSA aux 6 premières Ligues du Classement des Ligues du Sport Automobile, répartie de la façon suivante, **sous réserve qu'au moins 50% des qualifiés des Ligues concernées soit présents à la Finale :**

1 ^{er}	5 000€
2 ^{ème}	3 500€
3 ^{ème}	2 000€
4 ^{ème}	1 500€
5 ^{ème}	1 000€
6 ^{ème}	500€

Une prime de 1 500€ sera attribuée par la FFSA à la Ligue ayant mis en place le plus beau stand du Village des Ligues du Sport Automobile.

COUPE COMMISSAIRES :

10 commissaires tirés au sort seront récompensés par l'organisateur.

ARTICLE 10. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le Samedi 20 Octobre au Podium d'arrivée Quai Gambetta

PROGRAMME DES RECONNAISSANCES

		Bouzeron/Fontaines	Jambles/Ste Hélène	St Martin/Ste Hélène	St Micaud/Mary	Burnand/Maizeray
Samedi 13/10	8h30/13h30	autorisé	INTERDIT	autorisé	INTERDIT	INTERDIT
Samedi 13/10	13h30/18h30	INTERDIT	autorisé	INTERDIT	autorisé	autorisé
Dimanche 14/10	8h30/13h30	INTERDIT	autorisé	INTERDIT	autorisé	autorisé
Dimanche 14/10	13h30/18h30	autorisé	INTERDIT	autorisé	INTERDIT	INTERDIT
Mercredi 17/10	8h30/13h30	autorisé	INTERDIT	autorisé	INTERDIT	INTERDIT
Mercredi 17/10	13h30/18h30	INTERDIT	autorisé	INTERDIT	autorisé	autorisé
Jeu di 18/10	8h30/13h30	autorisé	INTERDIT	autorisé	INTERDIT	INTERDIT
Jeu di 18/10	13h30/18h30	INTERDIT	autorisé	INTERDIT	autorisé	autorisé

Finale de la Coupe de France des Rallyes 2018 - CHALON SUR SAONE

ITINÉRAIRE ET CONTRÔLES

VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 - 1ère ETAPE

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage			Temps Imparti	1ère voiture	Dernière voiture
		E.S.	Entre CH	TOTAL			
1ère SECTION - PARC FERME CHALON - PARC DE RECLASSEMENT CHALON							
Premier secteur: Moyenne 15,24 km/h							
CH POA	Parc Fermé Out (Sortie parking centre nautique)		0,000	0,000		10:00	13:59
CH POB	Assistance IN (Avenue Pierre Nugue CHALON)		1,270	1,270	00:05	10:05	14:04
ASSISTANCE "A" PORT NORD CHALON							
Deuxième secteur: Moyenne 40,18 km/h							
CH POC	Assistance OUT (Rue Denis Papin CHALON)		1,100	2,370	00:20	10:25	14:24
CH POD	PODIUM Quai Gambetta		2,800	5,170	00:07	10:32	14:31
CH P1	BOUZERON Rte des Grottes d'Agneux		22,100	27,270	00:33	11:05	15:04
	Neutralisation		0,180				
Troisième secteur: Moyenne 47,06 km/h							
D P1	Départ P1 BOUZERON/RULLY/MERCUREY		0,180	27,450	00:03	11:08	15:07
A P1	Arrivée P1 FONTAINES		9,920				
CH P1A	CHALON Entrée Reclassement		25,100	52,550	00:32	11:40	15:39
2ème SECTION - RECLASSEMENT CHALON - PARC FERME CHALON							
Quatrième secteur: Moyenne 15,24 km/h							
CHOA	CHALON Sortie Reclassement		0,200	52,750	04:00	15:40	19:39
CHOB	Assistance IN (Avenue Pierre Nugue CHALON)		1,270	54,020	00:05	15:45	19:44
ASSISTANCE "B" PORT NORD CHALON							
Cinquième secteur: Moyenne 40,73 km/h							
CH OC	Assistance OUT (Rue Denis Papin CHALON)		1,100	55,120	00:50	16:35	20:34
CH1	BOUZERON Rte des Grottes d'Agneux		23,760	78,880	00:35	17:10	21:09
	Neutralisation		0,180				
Sixième secteur: Moyenne 39,91 km/h							
DES1	Départ ES1 BOUZERON/RULLY/MERCUREY		0,180	79,060	00:03	17:13	21:12
AES1	Arrivée ES1 FONTAINES		9,920				
CH2	JAMBLES		23,280	102,340	00:35	17:48	21:47
	Neutralisation		0,180				
Septième secteur: Moyenne 60,19 km/h							
DES2	Départ ES2 JAMBLES/SAINTE HELENE		0,180	102,520	00:03	17:51	21:50
AES2	Arrivée ES2 SAINTE HELENE		19,100				
CH2A	Assistance IN (Avenue Pierre Nugue CHALON)		45,140	147,660	00:45	18:36	22:35
ASSISTANCE "C" PORT NORD CHALON							
Huitième secteur: Moyenne 16,50 km/h							
CH 2B	Assistance OUT (Rue Denis Papin CHALON)		1,100	148,760	00:40	19:16	23:15
CH2C	Entrée Parc Fermé - CHALON- Fin d'étape		2,200	150,960	00:08	19:24	23:23
PARC FERME CHALON							
29,020						9:24	

Finale de la Coupe de France des Rallyes 2018 - CHALON SUR SAONE

ITINÉRAIRE ET CONTRÔLES

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018 - 2ème ETAPE

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage			Temps Imparti	1ère voiture	Dernière voiture
		E.S.	Entre CH	TOTAL			
3ème SECTION - PARC FERME CHALON - PARC DE REGROUPEMENT CHALON							
Neuvième secteur: Moyenne		15,24 km/h					
CH 2D	Parc Fermé Out (Sortie parking centre nautique)		0,000	0,000		9:30	13:09
CH2E	Assistance IN (Avenue Pierre Nugue CHALON)		1,270	1,270	00:05	9:35	13:14
ASSISTANCE "D" CHALON							
Dixième secteur: Moyenne		33,13 km/h					
CH2F	Assistance OUT (Rue Denis Papin CHALON)		1,100	2,370	00:20	9:55	13:34
CH3	ST MARTIN S/S MONTAIGU		15,460	17,830	00:28	10:23	14:02
	Neutralisation	0,100					
Onzième secteur: Moyenne		61,01 km/h					
DES3	Départ ES3 St Martin / Ste Hélène		0,100	17,930	00:03	10:26	14:05
AES3	Arrivée ES3 Ste Hélène	20,200					
CH4	SAINT MICAUD		40,670	58,600	00:40	11:06	14:45
	Neutralisation	0,200					
Douzième secteur: Moyenne		48,93 km/h					
DES4	Départ ES4 SAINT MICAUD/MARY		0,200	58,800	00:03	11:09	14:48
AES4	Arrivée ES4 MARY	15,100					
CH5	BURNAND		34,250	93,050	00:42	11:51	15:30
	Neutralisation	0,350					
Treizième secteur: Moyenne		52,07 km/h					
DES5	Départ ES5 BURNAND/MAIZERAY		0,350	93,400	00:03	11:54	15:33
AES5	Arrivée ES5 MAIZERAY	14,230					
CH5A	Regroupement IN (Parking Colisée - CHALON)		47,730	141,130	00:55	12:49	16:28
REGROUPEMENT "1" CHALON							
4ème SECTION - PARC DE REGROUPEMENT "2" CHALON - PARC FERME CHALON							
Quatorzième secteur: Moyenne		15,24 km/h					
CH5B	Regroupement OUT (Parking Colisée - CHALON)		0,200	141,330	01:30	14:19	17:58
CH5C	Assistance IN (Avenue Pierre Nugue CHALON)		1,270	142,600	00:05	14:24	18:03
ASSISTANCE "E" CHALON							
Quinzième secteur: Moyenne		33,13 km/h					
CH5D	Assistance OUT (Rue Denis Papin CHALON)		1,100	143,700	00:50	15:14	18:53
CH6	ST MARTIN S/S MONTAIGU		15,460	159,160	00:28	15:42	19:21
	Neutralisation	0,100					
Seizième secteur: Moyenne		61,01 km/h					
DES6	Départ ES3 St Martin / Ste Hélène		0,200	159,260	00:03	15:45	19:24
AES6	Arrivée ES3 Ste Hélène	20,200					
CH7	SAINT MICAUD		40,670	199,930	00:40	16:25	20:04
	Neutralisation	0,200					
Dix-septième secteur: Moyenne		48,93 km/h					
DES7	Départ ES4 SAINT MICAUD/MARY		0,200	200,130	00:03	16:28	20:07
AES7	Arrivée ES4 MARY	15,100					
CH8	BURNAND		34,250	234,380	00:42	17:10	20:49
	Neutralisation	0,350					
Dix-huitième secteur: Moyenne		54,03 km/h					
DES8	Départ ES5 BURNAND/MAIZERAY		0,350	234,730	00:03	17:13	20:52
AES8	Arrivée ES5 MAIZERAY	14,230					
CH8A	CHALON Podium Quai Gambetta		43,220	277,950	00:48	18:01	21:40
CH8B	CHALON Parc fermé final		1,520	279,470	00:06	18:07	21:46
		99,060					
		128,080		430,430		8:37	



VEUVE AMBAL

CRÉMANT DE BOURGOGNE

VENEZ VISITER

VISITE GUIDÉE • BOUTIQUE ENTRÉE LIBRE



Ouvert 7 jours / 7 de Avril à mi-Novembre
et du Lundi au Samedi le reste de l'année.

Tél : 03 80 25 90 81
tourisme@veuve-ambal.com
www.veuveambal.com

Sortie A6 Beaune Centre Hospices 24.1
21200 Montagny-Lès-Beaune.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.